

La lettre d'information sur les travaux de déstockage

AVRIL 2015

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Alain ROLLET
Liquidateur
amiable des
MDPA

Tenant compte des problèmes miniers rencontrés dans l'allée 2 du bloc 21, qui ont interrompu le déstockage en raison du décollement important du toit et dans l'attente de la livraison d'une machine de creusement plus adaptée au chantier, les travaux de déstockage de big-bags ont été poursuivis dans l'allée 1 du bloc 21.

Le premier déstockage d'une recoupe (galerie perpendiculaire entre deux allées stockées) en pente descendante a été amorcé dans ce même bloc 21. Dans les deux cas, des fissures transversales ont été constatées au niveau du toit. Dans la recoupe, un important décollement du toit a contraint les travaux et nécessité une opération de boulonnage renforcé.

Ces éléments ne sont pas favorables à la sécurité et au rythme des opérations de déstockage. Cependant la nouvelle organisation des travaux mise en œuvre pour éviter le havage systématique du mur (le sol des galeries) grâce à l'aménagement spécifique de l'atelier de reconditionnement des colis de fûts accélère la cadence de déstockage de ce type de colis.

Enfin, comme les opérations de déstockage reportent à 2024 la fermeture définitive de la mine, l'administration de contrôle des MDPA a mis l'exploitant en demeure de rétablir une double alimentation électrique afin d'être en mesure d'évacuer rapidement la mine en cas de coupure sur l'alimentation générale de la mine. Cette double alimentation avait été supprimée lors du démantèlement du site d'Amélie, dans l'optique d'une fermeture imminente de la mine.

Je vous souhaite une bonne lecture.

LE DÉPLACEMENT DES COLIS DU PREMIER TRONÇON DE L'ALLÉE 1 DU BLOC 21

Il s'agissait de colis de big-bags contenant des Refioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères), c'est-à-dire des déchets de toxicité inférieure à celle des autres déchets chimiques présents dans le stockage. Ils relèveraient d'un stockage de classe 1 en surface ou d'un stockage en mine souterraine à l'étranger, et ne sont pas concernés par le déstockage.

Le maintien de cette nature de déchets dans le stockage permettra d'obtenir une saumure basique en cas d'infiltration d'eau dans quelques siècles au sein du stockage, et de limiter considérablement les possibilités de dissolution de polluants dans cette saumure. De plus, ces déchets ont la propriété de prendre en masse au contact de la saumure et d'être alors très peu perméables, ce qui limitera la circulation éventuelle de saumure au sein du stockage résiduel.

De nombreux colis étaient déjà comprimés au niveau du toit (plafond) et des parements (murs) de cette galerie et une méthode d'extraction moins élaborée a pu être testée : retirer les colis entiers en commençant par les plaquer contre le toit pour en réduire le gabarit avant de les extraire.

Aucun big-bag n'a été déchiré et le rythme moyen a été conforme à celui défini pour le déstockage (deux rangées de colis par jour).

Le toit de ce premier tronçon de l'allée 1 n'a pas présenté de décollement mais une fissure transversale ouverte a été relevée, nécessitant un renforcement du boulonnage ainsi qu'un suivi permanent. Tous les colis ont été restockés dans l'allée 3 du bloc 11.

DÉBUT DU DÉSTOCKAGE DE LA RECOUPE « 8 » DU BLOC 21

A l'issue des travaux de l'allée 1 présentés ci-dessus, les équipes sont parvenues au niveau d'un premier tronçon de la recoupe 8 du bloc 21 où étaient stockés des colis de 4 fûts de déchets mercuriels. Ces colis ont été déstockés rangée par rangée en descendant puis transportés vers l'atelier de reconditionnement nouvellement aménagé. La mise en service de cet atelier de reconditionnement et l'utilisation d'une boulonneuse (machine de foration et de pose des boulons de renforcement) moins encombrante ont permis de supprimer la phase de havage du mur (sol) dans le cycle d'avancement.

Néanmoins, une dégradation supplémentaire de l'état minier a été constatée : le décollement du toit sur les premiers 20 cm (1, en page suivante). Ce banc partiellement décollé du toit a été maintenu en place par boulonnage (2) pour le solidariser avec les terrains sus-jacents. Le poids de ce décollement a été évalué à 2 tonnes par mètre d'avancement.

SUITE ►►►

►►► SUITE

Cette solution est satisfaisante ponctuellement. Cependant, les boulons ne pouvant pas contribuer à la cohésion globale du toit, cette mesure palliative ne sera pas adaptée aux portions de galeries constituant le parcours de circulation principale des déchets, et une autre solution est en cours d'étude.

De plus, une fissure transversale ouverte est également apparue au toit dans la prolongation du pilier mais, après vérification par endoscopie, la tenue des terrains est satisfaisante au-delà d'une profondeur de 50 cm.



(1)



(2)

L'ATELIER DE RECONDITIONNEMENT EST OPÉRATIONNEL



(3) Un colis est composé de deux sur-fûts sur une palette.

Pour augmenter les cadences de déstockage, la nécessité de découpler les opérations de reconditionnement des fûts des opérations d'extraction a été identifiée. Un atelier de reconditionnement des fûts a donc été créé dans le premier tronçon de l'allée 3 du bloc 21 (3).

Les colis de fûts extraits sont ainsi emballés pour être sortis de la zone rouge d'extraction (zone contaminée) à travers un sas puis transportés en traversant des galeries non contaminées jusqu'à l'atelier de reconditionnement où ils sont introduits à travers un autre sas. Dans cet atelier, lui aussi classé en zone rouge, les fûts sont ouverts individuellement, l'éventuel bouchon de plâtre (4) ou de béton est cassé et éliminé, puis l'ensemble est remplacé dans une nouvelle sachet et introduit dans un sur-fût.



(4)

UNE MISE EN DEMEURE DE L'ADMINISTRATION

Les MDPAs ont réceptionné une mise en demeure de la DREAL, au titre de l'Inspection du Travail. En effet, le raccordement électrique à deux alimentations haute tension indépendantes est obligatoire pour toute exploitation minière. Cependant depuis le remblayage du puits Amélie 2, le secteur de la mine Joseph Else, dans lequel est implanté le stockage, est privé d'une seconde alimentation électrique.

Lorsqu'en 2008 cette alimentation de secours a été supprimée, la décision était cohérente avec l'objectif de repli et de fermeture à court terme.

Les décisions de l'État de déstocker la majeure partie du mercure contenu dans le stockage, associées à la complexité des travaux engagés, ont fortement retardé l'échéance de fermeture.

L'Administration demande ainsi à l'exploitant d'étudier rapidement une solution permettant de respecter l'intégralité de cette obligation réglementaire puis de la mettre en œuvre dans un délai de 6 mois.

Le règlement des industries extractives édicte que les mines doivent disposer de cette double alimentation électrique afin de pouvoir en permanence évacuer le personnel travaillant au fond et assainir l'air de la mine au moyen de la ventilation primaire (5).

Si le raccordement à une seconde alimentation électrique reliée au réseau national n'est plus possible, la possibilité de disposer d'un groupe électrogène suffisamment puissant pour alimenter un puits de mine et remonter tout le personnel présent au fond a été étudiée. De ce fait, le personnel serait ainsi protégé des gaz qui pourraient être dégagés par les vieux travaux de la mine, réglant par la même occasion le second point sur la ventilation. Les MDPAs vont proposer à la DREAL de mettre en œuvre cette solution.



(5)



Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else -
68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - c.schumpp@mdpa.fr
www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet – Crédits photos : © MDPAs 2015 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.